Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251124-D0812025-DE

Délibération n° 081-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le ving-quatre novembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 12 novembre 2025

Présents : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme Sophie ROUX - Mme LE GALL Valérie - M. LE CAM Alain - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - LE DAIN Gwenn - Mme LE CAM Karine - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine - M. PLOET Yann - M. ROLLAND Rémi.

Absents excusés : Mme GODE Pascaline - M. LE BOURG Vincent - Mme - Mme LE MOAL Nathalie - Mme PRIMEL Claudine - M.RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

Budget principal :

Dépenses fonctionnement :

Article	Nature dépense	Montant ajustement de crédit
61521	Entretien terrain	+ 15 000.00 €
65311	Indemnité de fonction	+ 7 500.00 €
65736221	Subvention au budget eau en DSP	+ 17 500.00 €
7392221	Prélèvement FPIC	+ 3 963.00 €
6817	Provisions pour créances douteuses	+ 1 000.00 €
6411	Rémunération personnel titulaire	- 25 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 19 963.00 €
TOTAL		**0.00**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251124-D0812025-DE

Investissement

Dépenses			Recettes		
Article	**Nature dépenses**	**Montant ajustement crédit**	**Article**	**Nature recette**	**Montant ajustement crédit**
2041581	SIECE Luminaires	+ 19 963.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 19 963.00 €
2313	Travaux	- 39 926.00 €			
TOTAL		**- 19 963.00 €**	**TOTAL**		**- 19 963.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

· Accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN ★ 29 (Finistère) ★